

12 Avenue Armand Daney  
34660 Cournonterral  
Tel : 04 67 85 00 11  
Site : www.ville-cournonterral.fr

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Egalité - Fraternité

## DECISION DU MAIRE n°2023/25

### ETUDES VRD ET PAYSAGE ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EXTENSION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES A PROXIMITE DE LA HALLE DES SPORTS

Le Maire de COURNONTERRAL :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2023 n°D2023-42, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,  
**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,  
**Considérant** la nécessité de remodeler le bassin de rétention au regard de la situation hydraulique du secteur,  
**Vu** l'offre technique et financière du groupement momentané d'entreprises BETEM/ART PAYSAGISTES n°BLR23-0159 du 10 août 2023 qui répond aux besoins du pouvoir adjudicateur et propose une prestation adaptée,

### DECIDE

\*\*\*\*\*

#### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec un marché avec le groupement momentané d'entreprises BETEM/ART PAYSAGISTES passé en procédure adaptée d'un montant de 10 775,00 euros HT.

#### **ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à COURNONTERRAL, le 10 août 2023

Le Maire

William AR

